



DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

Commune de SAINT FELIX DE REILHAC et MORTEMART

Arrêté N° MA-ARR-2025-013

12 mars 2025

OBJET : Concession Cimetière st felix carre 5 n°9 Pichot Jean et Caramegias Nicole

Article 1 :

Il est accordé, dans le cimetière communal de st Félix, au nom de Mr PICHOT Jean et son épouse Mme Pichot Nicole née CARAMIEGAS une concession dans le carré 5 en place 9 à l'effet de fonder la sépulture familiale, une concession cinquantenaire à compter du 12/03/2025.

Article 2 :

Cette concession est accordée à titre de concession nouvelle au profit de l'ensemble des titulaires de la concession et de leur famille.

Article 3 :

La concession est accordée moyennant la somme de 450 € qui sera versée dans la caisse du Receveur Municipal, titre 14 bordereaux 023 du 12/03//2025.

Article 4 :

Le concessionnaire s'engage à respecter les clauses du règlement général du cimetière.

Article 5 :

Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession, un second au Receveur Municipal

Certifié exécutoire après affichage le
12/03/2025

Pour extrait certifié conforme
le Maire, M. Jean-François AUTEFORT

